RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00357
Numéro SIREN : 520 205 345
Nom ou dénomination : AD PROPRETE

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2015 sous le numéro de dépôt 3186

Déposé au Greffe
le 19 MAR. 2015
sous le N° 3186
RCS N° 10 B 357

AD PROPRETE

Société a responsabilité limité a associé unique au capital de 1000 euros

Siret :520 205 345 000 17 au rcs de Nantes

Siege social : la teurliere44440 teillé

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DE DISSOLUTION

L'associée unique de la Sarl ad propreté, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, au siège de la société AD PROPRETE le 31/10/14... Etant présent :

Mme Delanou Angelique , titulaire de 100% des parts sociales

Le total des parts présenté est égale au nombre de parts composants le capital social

La séance est présidé par madame Delanou ANGELIQUE ,gérante

Le président, constatant que la personne est présente, déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer

Le président rappelle a l'assemblée qu'elle est réunie a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

Dissolution anticipée de la SARL

Désignation et pouvoirs des liquidateurs

Pouvoirs en vue des formalités

Apres échanges de vue, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mise aux voix

**1 ère résolution**

L'associé unique Delanou Angelique décide la dissolution anticipée de la société a compter ...à 31/10/14 et sa mise en liquidation amiable

La société subsistera pour les besoin de la liquidation jusqu'à la liquidation de celle-ci .durant cette période , la dénomination sociale, suivie de la mention « société en liquidation , ainsi que le nom du liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés au tiers

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## 2 ème résolution

L'associée unique désigne en qualité é de liquidateur

Mme Delanou Angelique

Demeurant la teurliere

44440 teille

Pour la durée de la liquidation

Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et repartir le solde disponible

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles ,pour les besoins de la liquidation exclusivement .

Mme Delanou Angelique déclare accepter les fonctions de liquidateurs qui vienne de lui être conférées.

Cette résolution est adopté a l'unanimité

## 3 ème résolution

de la liquidation

Le siège social reste fixé à la teurliere 44440 teille ou la correspondance et tous les actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressé et notifié

Cette résolution est adoptée a l'unanimité

## 4émé résolution

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteurs de l'original , d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d' accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra

Cette résolution est adoptée a l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé , après lecture , par l'associé unique présent

Fait en cinq exemplaires originaux

A teille

Le 31/10/14

Mme Delanou Angelique

Bon pour acceptation des fonctions de liquidateurs

Enregistré à : SIE DE NANTES SUD EST - ENREGISTREMENT
Le 12/02/2015 Bordereau n°2015/461 Case n°64 Ext 2386
Enregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros Catherine LE BERRE
L'Agent administratif des finances publiques

Agent des Finances Publiques